

L'équipe de PRESAJE : Michel ROUGER, Président - Albert MERLIN, Vice-président
Bernard DELAFAYE, Trésorier - Xavier de KERGOMMEAUX, Administrateur
Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale



Michel ROUGER

Remettre l'avenir devant soi

L
A
I
R
O
T
I
D
E

On savait depuis Paul Valéry que nous entrons dans l'avenir à reculons. On peut ajouter qu'aujourd'hui, "avenir" est un gros mot. Il fait horreur aux drogués du court terme qui n'arrivent pas à s'en dégager, dans un pays qui refuse la dignité par le travail au quart de ses moins de vingt-cinq ans, et qui ferme la porte aux trois-quarts de ses plus de cinquante-cinq ans.

Il ne faut pas s'étonner qu'on préfère regarder l'avenir en lui tournant le dos, en se réfugiant dans le passé des commémorations et des glorifications aussi bien que dans les inculpations et les repentances.

C'est faire œuvre de salut public d'éviter que ceux qui travaillent pour construire leur avenir doutent de leurs chances de succès, au point de renoncer à toute initiative. Avec de modestes moyens mais beaucoup de volonté, PRESAJE s'efforce d'y contribuer en faisant partager aux jeunes bénévoles, qui ne ménagent pas leur peine pour l'aider, la conviction qu'il faut à la fois défricher et décrypter l'avenir pour mieux le conquérir.

Nous savons tous que nous continuerons, dans ce XXIe siècle débutant, comme dans le précédent, à manger, à travailler, à épargner, à nous soigner, à nous distraire, à faire du sport, à nous informer et à subir

les aléas de la vie collective numérisée. Comment ? C'est ce que nous étudions, recherche après recherche, pour comprendre que la peur qui saisit la société française n'est qu'un simple réflexe de méconnaissance. Elle doit disparaître si le goût de l'initiative est resté vivace, avec l'élaboration d'une nouvelle connaissance documentée, raisonnée et éclairante.

PRESAJE va amplifier ces actions de défrichage et de décryptage. Une analyse régulière, par sondage, de la capacité d'initiative des jeunes actifs sera établie chaque trimestre. La première vague (cf page 4) donne des résultats plutôt roboratifs. Cette auscultation périodique viendra, espérons le, encourager ceux qui sont confiants dans ce siècle qui les verra vivre leurs belles années de maturité.

La collection d'ouvrages de réflexion sur ce XXIe siècle (10 livres publiés fin 2006) sera poursuivie sur les sujets évoqués plus haut, dont on sait qu'ils resteront dans la future actualité. Elle sera complétée par l'ouverture de débats, au cours de nouvelles réunions "perspectives", qui conserveront une vision prospective.

A tous nos nombreux amis, auteurs, membres des groupes de recherche, membres du comité d'orientation, à tous nos soutiens et sympathisants, très bonne et très heureuse année 2006.

TOILETTER NOTRE DROIT

par **Christopher L. BAKER**, Avocat à la cour,
Associé Skadden Arps Slate Meagher & Flom LLP.

La mondialisation des échanges conduit à procéder à des comparaisons entre les compétiteurs au sein de l'économie. La Justice et le Droit n'y échappent pas. Le Conseil de l'Europe a produit fin 2004 un rapport sur l'efficacité des différents systèmes judiciaires européens. Et voila que, depuis le rapport *Doing Business* (1) de la Banque Mondiale, la confrontation entre le système de droit civiliste et celui de "common law" s'accroît. Xavier de Kergommeaux a entamé le débat (2). Aujourd'hui, c'est Christopher Baker, avocat américain installé à Paris et partisan d'un débat dépassionné, qui donne son avis.

L'équipe *Doing Business* de la Banque Mondiale a produit une base de données sur 155 pays afin de comparer la performance relative de systèmes de "business regulation". Le rapport comporte, par ailleurs, des conclusions qui, quoique parfois évidentes et de bon sens, sont un peu simplistes.

Particulièrement choquant pour la France, le rapport conclut que le modèle civiliste français, qui tendrait à un excès de réglementation, serait par cela même nuisible pour les économies en voie de développement. Ce rapport, vulnérable de par ses faiblesses méthodologiques et son fondement idéologique apparent, a donc provoqué une réaction de rejet. En conséquence, le bon sens, comme le pragmatisme de son invitation à réformer sur fond de "benchmarking", sont par la même occasion occultés.

Il est temps, sans passion ni excès, de faire le travail auquel cette analyse nous invite.

1. Participer intelligemment au processus de R&D juridique

La lecture des rapports *Doing Business* inspire une réaction d'ambivalence : "bien vu, mais bon sang, c'est tellement plus compliqué que ça !" L'approche quantitative et empirique de l'efficacité comparée des systèmes de droit est nécessaire, sans être exclusive. L'efficacité ne remplace pas pour autant l'éthique ou la justice.

Tout système juridique, produit d'une culture sociale et politique, ressemble, par l'accumulation des normes qu'il contient, à un organisme complexe. Cet organisme doit produire justice, promouvoir une économie, être capable de s'adapter et de trouver le juste équilibre entre les impératifs contradictoires du court, du moyen et du long terme. L'efficacité d'un système de droit n'est qu'une qualité nécessaire, parmi d'autres.

Je propose donc que, tels les économistes qui affinent progressivement leurs modèles, nous, les penseurs du droit, apprenions comment donner, par l'étude empirique, une description de plus en plus exacte de l'ensemble des caractéristiques de cet organisme, y compris, mais pas seulement, de son efficacité. Cet exercice quantitatif est nécessaire afin de mieux comprendre et faire évoluer les systèmes de droit. De plus, cet exercice est aujourd'hui utile, car certains outils quantitatifs (développés d'abord pour les sciences exactes) sont maintenant capables de décrire et d'expliquer la grande complexité et démontrent leur pertinence pour les sciences sociales (3).

Je suggère ainsi que l'on ne s'attarde pas plus longtemps à diaboliser les rapports *Doing Business*, ni que l'on s'évertue à glorifier le Code Civil. J'appelle de mes vœux le travail collectif et ouvert de recherche pluridisciplinaire qui consiste à identifier, développer, affiner, puis appliquer ces outils quantitatifs et en évaluer la pertinence pour l'étude de la matière vivante qu'est le droit. D'abord pour la mesure, puis pour la comparaison, enfin pour le "design" des règles de droit et de nos systèmes juridiques.

2. Continuer le toilettage de notre droit sans faire preuve de chauvinisme

Les rapports *Doing Business* identifient avec pertinence certains domaines dans lesquels le droit français peut être amélioré. L'objectif de ces rapports était de fournir des outils de benchmarking et d'inviter chacun à mettre en oeuvre les ajustements ou réformes nécessaires. Tirons en parti.

Il semble plus facile d'attaquer la méthodologie des rapports que de traiter les problèmes, petits ou grands, qui y sont identifiés. Est-il vraiment nécessaire de contester la pertinence d'une réduction de coûts et de délais ? N'est-il pas possible, sans dénaturer notre système, de l'optimiser chaque jour ? Ce toilettage qualitatif continu de notre système juridique et institutionnel est nécessaire d'abord et avant tout pour le meilleur fonctionnement du pays, mais aussi pour que nous puissions rester un modèle vers lequel les pays en demande d'exemple se tourneront.

Pourquoi ne pas mettre en oeuvre, à chaque opportunité, les ajustements évidents et nécessaires afin d'améliorer le fonctionnement de nos règles de droit, et ce en dehors du courant des grandes réformes, qui, elles, prendront le temps du politique ? L'efficacité relative d'un système juridique est évidemment un facteur de productivité économique et, dans ce domaine, la France doit faire mieux, en acceptant pragmatiquement la recherche d'une efficacité accrue, même marginale. Loin du débat théorique, il faut savoir tirer profit d'une critique, peut être trop facile, qui se veut positive.

(1) <http://www.doingbusiness.org>

(2) cf notre Lettre de Présage d'octobre 2005

(3) voir le travail du Santa Fe Institute dans le domaine des "complex adaptive systems" (<http://www.santafe.edu/>)

DROIT D'AUTEUR : CALMER LE JEU !

par **Thomas PARIS**, Chercheur au CNRS.

Le débat sur le droit d'auteur, provoqué par l'examen à l'Assemblée nationale de la loi sur le droit d'auteur (DADVSI) présente tous les ingrédients du sujet "présajien" : prospective, justice, économie, société..., tout y est. Il confirme l'urgence de sortir des clivages entre les mondes de la justice, de l'économie et du droit et nous rappelle que la loi ne peut s'affranchir des réalités économiques et sociétales.

La complexité du sujet tient principalement à la difficulté du contrôle des pratiques des consommateurs. Imaginons que l'on décide d'édifier un monument gigantesque au cœur de Paris, pour lequel on compte faire appel aux plus grands artistes. Pour les rémunérer, les Parisiens qui souhaitent profiter du spectacle devront s'acquitter à chaque fois d'un certain montant. Tous ceux qui poseront le regard sur le monument, aussi visible que la Tour Eiffel ou Notre-Dame, sans avoir payé le prix, seront poursuivis, éventuellement dans le cadre d'une réponse graduée... Voire. Comme dans ce cas, la complexité du *peer-to-peer* tient à la difficulté de contrôle.

Les deux solutions proposées, la réponse graduée du gouvernement et la licence globale qui a fait l'objet d'un amendement tant contesté, semblent ignorer les réalités, sociétales et technologiques pour la première, économiques pour la seconde.

La réponse graduée ? Il est illusoire de penser que la loi réglera tout et que ceux qui téléchargent cesseront de télécharger parce qu'une loi aura été votée. Les difficultés de contrôle et de poursuite des consommateurs vont s'amplifier avec l'augmentation de leur nombre et le perfectionnement des technologies. Le poids considérable des consommateurs, directement par la voix de leurs associations, ou indirectement par leurs pratiques, ne peut plus être négligé.

La licence globale ? Elle aurait des effets incommensurables. Car elle accélérerait le passage au *peer-to-peer* de ceux qui n'y ont pas recours et ferait basculer les industries culturelles dans un avenir imprévisible.

Un secteur est en train de se restructurer, par le jeu combiné de l'évolution des technologies, de celle des usages, des pratiques et des offres. La loi a un rôle à jouer, mais pourquoi tant de précipitation ? La loi doit être un aboutissement. Tout le contraire d'une décision à la va-vite.

OU VA LE SPORTIF D'ELITE ?

par **Franck NICOLLEAU**, Avocat à la Cour (4).

Adulé, envié, imité ou détesté, le sportif d'élite est devenu un acteur social incontournable. Son image n'a jamais été autant utilisée par les médias, les entreprises ou les politiques. Ses performances n'ont jamais été aussi impressionnantes que ces dix dernières années.

Parallèlement, une marchandisation opaque de la valeur de certains athlètes se profile, les arènes sportives tendent à se transformer en arènes marchandes, le sport-spectacle se mute en sport-télé, les scientifiques annoncent l'avènement du dopage génétique et numérique...

Face à ces bouleversements socio-économiques, où va le sportif d'élite ? Que faire ? Mieux réguler ? Comment ? Jusqu'où ?

Telles sont les questions auxquelles notre groupe de travail, réunissant une pléiade d'experts du droit, de l'économie et du sport, a tenté de répondre. De là est né le dernier ouvrage de l'institut PRESAGE : "*Où va le sportif d'élite ? Les risques du star system*".

Dans la première partie où il est question du rapport sportif/société, on y annonce l'émergence, à terme, d'une "véritable puissance économique autonome exclusivement attachée au sport", faisant du sportif d'élite "l'homme de spectacle (télévisé) par excellence" mais aussi un redoutable businessman. Quels choix économiques prendre et pour quels risques ? Et sur quels fondements juridiques l'exploitation de l'image d'un sportif peut-elle être monnayée ? Droit et économie sont intimement liés dans l'environnement du sportif.

Le sportif d'élite est un nouveau type de travailleur exerçant un métier dont l'objet est de produire des performances dans un domaine d'activité où il peut toutefois se demander s'il a intérêt à être loyal. Une analyse strictement économique lui répondra qu'il a tout intérêt à avoir recours au dopage. Plus surprenant encore est ce nouveau venu dans l'aide à la performance : le dopage numérique. Où sont alors les limites ? Et comment les fixer ? D'ailleurs, est-on véritablement fondé à reprocher au sportif d'élite de se doper dans une société qui prône partout la performance ? Mais à ce rythme-là, qu'en sera-t-il en 2050 ?

Il faudra bien, d'une manière ou d'une autre, trouver le moyen de concilier performance et humanisme. Comment ? L'ouvrage lance quelques pistes par analogie avec les pratiques du marché globalisé de la finance. A suivre...

En 2008, Pékin nous en dira plus

(4) "*Où va le sportif d'élite ?*", sous la direction de Franck Nicolleau, Editions Dalloz, 269 pages, 24€

L'INDICATEUR PRESAJE/CSA

L'économie, le droit et la société en général ne fonctionnent pas seulement à coup de lois et de décrets. Les mentalités sont évidemment déterminantes. De là l'idée de construire, en collaboration avec l'institut CSA, un indicateur qui nous informe, chaque trimestre, de l'arbitrage que font les Français entre trois types de motivation : préférence pour la sécurité, désir d'entreprendre, altruisme.

Ci-dessous figurent les résultats de la première vague, lancée début janvier :

Dans l'idéal, souhaiteriez-vous en priorité... ?

	Ensemble des 18-45 ans %
Avoir un emploi garanti, à revenus moyens, avec peu de responsabilités	28
Avoir une activité professionnelle à revenus variables, avec plus de responsabilités	53
Consacrer davantage de temps aux activités d'intérêt général	17
Ne se prononcent pas	2
<i>Total</i>	<i>100</i>

Conclusion : plus d'un Français sur deux souhaiterait avoir plus de responsabilités professionnelles, quitte à ne pas avoir un revenu garanti ; ce qui tranche sur les affirmations les plus courantes sur ce sujet. En regard, 28 % privilégient la garantie de l'emploi, et 17 % souhaiteraient donner plus de temps aux activités altruistes.

C'est un point de départ. Comme pour tout indicateur, c'est moins le niveau instantané des chiffres que leur évolution qui sera intéressante à suivre. Ce que nous ferons, au fil des trimestres. Prochain rendez-vous : avril.

LES NEWS

• DIFFUSION DE NOTRE LETTRE

Dans le souci d'optimiser l'acheminement de notre organe de liaison qu'est La Lettre de Présaje, nous allons progressivement passer d'une diffusion par la voie postale à une diffusion par internet.

A cet effet, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans votre réception de La Lettre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer votre adresse e-mail, à votre convenance :

- par fax : 01 47 64 45 41
- par courriel : contact@presaje.com
- ou même par téléphone : 01 46 51 12 21

D'avance, merci de votre collaboration.

• NOTRE PROCHAIN OUVRAGE, "PEURS ET DÉSIRS ALIMENTAIRES AU XXI^e SIÈCLE", EST SOUS PRESSE

Isabelle Proust, directrice générale du groupe Loiseau, entourée d'une équipe de spécialistes (un directeur de recherche au CNRS, un socio-économiste, un physico-chimiste à l'INRA, un professeur de sociologie aux Etats-Unis...) vient de confier son manuscrit aux Editions Dalloz. L'ouvrage fera l'objet d'un lancement événementiel fin mars ou début avril.

• LA PRESSE PARLE DE NOS OUVRAGES

- "La finance, autrement"

De toutes les activités économiques, la finance est celle qui intrigue le plus. Cet ouvrage explique pourquoi. **Le Figaro**

- "Le harcèlement numérique"

Cet ouvrage est une alerte sur les risques que nous courons et les moyens d'y faire face. **La Croix**

Une synthèse utile, pour ne pas devenir un parfait petit soldat de Big Brother. **Le Monde**

- "Où va le sportif d'élite ?"

De la nécessité de concilier performance et humanisme. **Les Echos**

PRESAJE

PROSPECTIVE, RECHERCHES ET ETUDES SOCIÉTALES APPLIQUÉES À LA JUSTICE ET À L'ÉCONOMIE
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Bureaux : 2, avenue Hoche 75008 PARIS

Tél. : 01 46 51 12 21 - Fax : 01 47 64 45 41 - E-mail : contact@presaje.com - site internet www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel ROUGER